

Discours du 14 juillet 2018 : Communes Nouvelles

Messieurs les Présidents d'Associations d'Anciens Combattants et du Souvenir Français / Messieurs les porte-drapeaux / Messieurs les Représentants de la Gendarmerie Nationale / Mesdames et Messieurs les Représentants des Pompiers / Monsieur le Préfet honoraire / Monsieur le Maire Honoraire / Mesdames et Messieurs les élus / Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Aujourd'hui nous sommes réunis pour fêter la naissance de notre démocratie. Notre fête nationale marque la fin de l'ancien régime et de ses privilèges. Le 14 juillet nous commémorons le retournement de situation que l'on a appelé Révolution.

L'ancien régime avait pour base une administration royale toujours emprunte de féodalité. Baillis et sénéchaux représentaient le Roi, mais les seigneurs demeuraient maître chez eux. En 1789 un nouveau système est apparu : celui des Communes. Il permet aux citoyens une certaine liberté de gestion et d'administration. Chez nous en Langue d'Oc, au XIII -ème siècle, notre région comptait un nombre important de villes librement administrées avec un véritable esprit de tolérance.

En 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète qu'« il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Et une loi créant les municipalités fut votée. Les Communes deviennent la plus petite division administrative en France. Ce fut l'acte fondateur de l'autonomie Communale. C'est Mirabeau qui influença le législateur par ces mots célèbres : « une Commune pour chaque paroisse ». Sous la III<sup>e</sup> République, la loi de 1884 instaure le suffrage universel direct pour l'élection du Conseil Municipal. Il siège en mairie et est présidé par le Maire désigné par les Conseillers Municipaux. Ici même devant ce bâtiment qui est devenue notre mairie en 1855 nous nous réunissons pour fêter la démocratie et la nation Française.

Il y a 97 ans, 18 juillet 1921, notre village a connu un bouleversement. Notre cité fut ébranlée par la perte de 50% de son territoire. La commune de Babeau-Bouldoux fut créée à partir des hameaux de Babeau, Bouldoux, Donnadiou et Cauduro, distraits de la commune de Saint-Chinian. Le 16 décembre 2010, le 16 mars 2015 et enfin le 8 novembre 2016, trois lois ont été promulguées pour unifier des communes. Les innovations et les métamorphoses sont permanentes. Notre monde est changeant. Il y a presque 100 ans il était intéressant de se diviser et de nos jours il est avantageux de se rassembler ! Un de nos anciens présidents de la République a dit « Le changement est la loi de la vie humaine, il ne faut pas en avoir peur ».

Les petites Communes comme la nôtre sont confrontées à des situations financières qui se dégradent. Monsieur Hollande a voulu nous contraindre à économiser, il a réduit nos dotations. Cela continue, Monsieur Macron nous supprime la taxe d'habitation. Il va falloir faire ceinture ! Lors du dernier conseil municipal du 10 juillet les élus de Saint-Chinian ont lancé un débat sur la création d'une Commune Nouvelle. La loi nous permet aujourd'hui, sur la base du volontariat, de créer des Communes Nouvelles, afin notamment de répondre au mieux aux désirs de nos concitoyens. Il faut le redire : nos dotations diminuent et diminueront encore. Nous unir nous permet d'obtenir de l'Etat un Pacte de stabilité de la dotation générale de fonctionnement (DGF) avec une bonification de 5%. De plus les Communes Nouvelles bénéficient d'un versement au titre du Fond de Compensation de la TVA l'année même des dépenses. Enfin la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soutient beaucoup plus les projets d'investissement des communes nouvelles (circulaire aux préfets).

En France il s'est créé 500 communes nouvelles. Dans notre Département ZERO. A Saint-Chinian, il paraît logique de tenter d'unir les Communes de notre bassin économique. Mais les Maires sont frileux. C'est la raison pour laquelle nous entamons une démarche prudente en proposant ce débat directement avec les citoyens. Le rôle de maire est de prévoir l'avenir et choisir les options les plus sécurisantes pour nos concitoyens. La fonction première des élus est d'anticiper. Il est fort probable que la nouvelle réforme territoriale utilise comme loi fondamentale le principe de subsidiarité. Cela veut dire qu'une autorité supérieure ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent

pas être réalisées à l'échelon inférieur. Le principe de subsidiarité est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. C'est donc, pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens. Si les communes sont trop petites elles n'auront pas les moyens d'effectuer certaines missions ! Les villages qui resteront sous le seuil des 500 habitants ne pourront plus faire face.

Dans notre Midi nous sommes spontanément opposés à tout changement. Mais je pense qu'il vaut mieux agir aujourd'hui que subir demain. Je sais que les Villageois savent réfléchir. C'est la raison pour laquelle je souhaite mettre le débat sur la table. Groupés et plus nombreux, nos Villages ne disparaîtront pas dans les limbes administratifs.

Il y a un an en juillet 2017, en congrès à Versailles, notre président de la République a parlé de « pactes girondins » entre l'État central et les collectivités. Emmanuel Macron a montré une volonté d'établir une autonomie locale. Notre premier ministre va dans le même sens, en affirmant que le temps était fini où la République « n'imaginait son unité qu'au prix de l'uniformité ». Notre gouvernement souhaite et encourage un « foisonnement d'initiatives ». Il y a seulement 4 jours lors du dernier congrès à Versailles, Monsieur Macron insiste. Il veut faire bouger la sphère publique. Les collectivités ne devront plus rester hermétiques aux changements demandés. Cela passe par plus d'autonomie et plus d'intéressement à la performance. Edouard Philippe, ancien maire du Havre, propose que seules les Communes préservent la clause de compétence générale. Il évoque la possibilité d'un transfert volontaire de compétences d'un niveau à l'autre, sans que les règles soient fixées « depuis Paris ». Ceci s'appelle la subsidiarité. Cela redonnera à la commune l'importance qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Car pour nos concitoyens, la Mairie est la seule collectivité à laquelle ils sont le plus attachés.

Nous pouvons être confiant en l'avenir à condition d'accepter d'évoluer. Il n'existe rien de constant si ce n'est le changement. La transformation est source de progrès. Au 18<sup>ième</sup> siècle, la révolution a transformé la France en république. Au 21<sup>ième</sup> siècle des évolutions peuvent encore métamorphoser favorablement la république. C'est possible à condition d'avoir du courage et de conserver nos principes fondamentaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Vive la France, Vive l'Europe, Vive Saint-Chinian.